

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 41 (1953)

Heft: 808

Artikel: Genève

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-267979>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

VAUD

Nos suffragistes à l'œuvre

42^{me} Assemblée générale de l'Association suisse

Des Suissesses de l'étranger remercient

Le gouvernement vaudois a reçu du Département fédéral de justice et police, à Berne, la lettre suivante de trois ressortissantes d'un pays de l'est de l'Europe, d'origine vaudoise, à l'occasion du 150^e anniversaire de l'entrée du canton de Vaud dans la Confédération suisse.

Messieurs et chers compatriotes,

Aujourd'hui 14 avril 1953, le canton de Vaud célèbre le 150^e anniversaire de son entrée dans la Confédération suisse.

Nous soussignées, Vaudoises d'origine, nées dans le dit canton et y ayant vécu notre enfance et la plus grande partie de nos années de jeunesse, ne voulons pas laisser passer cette date mémorable sans nous associer, de loin il est vrai, mais du plus profond de nos cœurs qui, malgré la transplantation due au mariage, n'ont cessé d'appartenir à la petite Patrie bien-aimée et de battre pour elle, aux manifestations commémoratives de cet acte solennel.

Pour nous, ce jubilé double sa signification et son importance du fait même que, justement pendant cette année 1953, la nouvelle loi votée en Suisse par nos concitoyennes nous permet d'être réintégrées dans la nationalité de notre pays d'origine, dans la bourgeoisie de la commune qui fut celle de nos pères et la nôtre jusqu'au mariage. C'est pourquoi nous saisissons l'occasion qui nous est offerte aujourd'hui, pour exprimer par votre intermédiaire, celui de la Légation de Suisse, nos sentiments de gratitude infinie aux Chambres fédérales qui ont élaboré cette loi bienvenue et l'ont mise en validité après le vote d'acceptation du peuple suisse.

En ce jour inoubliable pour tout patriote vaudois, nous prenons l'engagement sacré de rester dignes de l'insigne faveur qui nous est accordée en cette année jubilaire 1953, de la confiance en nous qu'ainsi nous témoignent le gouvernement suisse.

Tout comme il y a cinq ans, à l'occasion du 150^e anniversaire de la proclamation de l'Indépendance vaudoise, le 24 janvier 1948, nous nous permettons aujourd'hui à nouveau de témoigner de notre attachement à notre Patrie en vous priant d'accepter une toute modeste obole destinée à aider à « faire du bien » au sein de la colonie suisse.

Veuille agréer, Messieurs et chers compatriotes, au nom du Pays que vous représentez ici, nos souhaits les plus sincères et fervents de paix, de bonheur, de prospérité pour l'avenir de la Suisse toute entière et de notre chère Patrie vaudoise en particulier.

Réd. — Une part de cette reconnaissance va aux associations féminines sans qui rien n'aurait été changé...

Le Groupe féminin du parti radical

Le groupe féminin du parti radical lausannois s'est réuni le 6 mai, au Cercle démocratique, sous la présidence de Mlle Perret. Vivante séance au cours de laquelle les participantes ont entendu un exposé de Mme Honegger, sur le but et les projets de la commission de presse et propagande. Cette commission est composée de Mmes Henri Genet, Jean Honegger et Jaq. Fischer. L'assistance a eu ensuite le grand plaisir d'écouter une causerie de M. Suter, professeur à l'Ecole nouvelle, sur le service civil international ; réunion d'information et d'orientation sur l'activité de ce service. Il est vivement remercié par la présidente pour son intéressant exposé.

Barrières

Choses vues

5 heures du matin, en plein hiver. Dans la nuit et par la bise, une femme quitte son domicile et fait quatre cents mètres sur le ballast (pierres concassées dont on charge les traverses de chemin de fer) pour gagner la guérite devant laquelle elle doit se présenter, un drapeau à la main, à chaque train qui passe. A la maison il y a quatre enfants et l'aîné fait le déjeuner.

A 11 heures et demie la femme refait le même parcours et parvient à servir à midi un dîner chaud pour toute la famille.

L'après-midi elle fait encore des heures de guérite. Entre les passages de train, elle ne peut guère que tricoter, assise sur le banc sordide (qui, avec un petit fourneau et un réveil, constitue tout son mobilier), tout en songeant au travail qui l'attend à la maison.

Les barrières baissées ; une auto arrive, puis d'autres, la file s'allonge ; les autos s'impatientent, on entend des murmures ; parfois un quolibet ou une injure s'échappe d'une belle voiture, la femme ne bronche pas, elle a d'autres soucis ; enfin le train passe, et c'est le terrible courant d'air glacé

Si les nombreuses déléguées de l'Association suisse pour le suffrage féminin ont trouvé dans la capitale des Franches Montagnes neige et frimas, l'accueil si aimable de la section locale et le plaisir toujours vif de se retrouver entre suffragistes ont rapidement créé une atmosphère des plus sympathiques. Mme A. Choisy, présidente, a ouvert la séance par des remerciements bien mérités à la section de la Chaux-de-Fonds et salue la présence de M. Sandoz, conseiller d'Etat. Mme Pfahler, présidente du groupe de la Chaux-de-Fonds, souhaite la bienvenue aux nombreuses déléguées venues de tous les coins de la Suisse. Mme A. Choisy fait alors le rapport annuel des travaux du Comité central. Cette année a été animée d'une grande activité : entrevues avec des membres du Conseil Fédéral, avec M. A. Picot, conseiller aux Etats, et d'autres démarches. L'Association suisse compte 30 sections et 4690 membres. La collecte de signatures dans le canton de Berne, pour faire aboutir une initiative a déjà dépassé le chiffre minimum nécessaire. L'Assemblée accepte le rapport de la présidente, celui de la trésorière (Me E. Kamnacher, Genève) et des vérificatrices des comptes. Si le capital de l'Association diminue, c'est à cause de diverses actions menées dans plusieurs cantons. Donc, travail de propagande toujours plus intense.

Mme Pfahler donne des informations fort intéressantes sur le travail suffragiste dans le canton de Neuchâtel. Grâce à leurs efforts les féministes neuchâteloises ont vu augmenter le nombre des femmes dans les commissions cantonales et municipales. L'Assemblée élit son nouveau comité, qui, du fait

M. Max Weber, conseiller fédéral parle des finances

En dépit du calendrier et de la tradition qui place l'Assemblée annuelle du Suffrage féminin au cœur du « joly mois de mai », la journée du dimanche s'orna de quelques flocons de neige.

Le programme, ce jour-là sortait du cadre de l'association suisse. Tout d'abord, Me Antoinette Quinche dessina à grands traits l'activité de l'Alliance internationale des femmes qui, en 1904, avait pour but d'obtenir dans tous les pays les droits politiques féminins et qui maintenant qu'ils sont acquis dans la plupart des pays — treize exceptés, dont la Suisse — s'efforce d'établir des conditions égales pour les deux sexes, dans les domaines de l'éducation, de la morale, de la profession, des salaires, dans le code civil, etc. Nos lectrices ont trouvé dans les colonnes de notre journal les échos du dernier Congrès de cette vaste fédération, qui s'est tenu à Naples, en septembre dernier, aussi ne nous étendons-nous pas davantage.

M. le Conseiller fédéral Max Weber avait bien voulu venir parler des Finances fédérales et de l'intérêt que doivent porter les femmes à cette question qui touche de si près à leur porte-monnaie. L'usage que l'on fait de l'argent qui leur est réclamé ne saurait les laisser indifférentes. L'orateur, d'ailleurs, montra bien que les ménagères sont dressées, par la pratique quotidienne, à équilibrer au mieux un budget. Malheureusement, dans le ménage, la maîtresse de maison est contrainte de comprimer les dépenses afin de nouer les deux bouts, tandis que, dans le budget fédéral apparemment, la compression s'avère qua-

de la démission de Mme Christen-Schinz compte un nouveau membre, Mme Steiner-Rost de St-Gall ; Mme A. Choisy-Necker qui a prouvé posséder toutes les qualités d'une bonne présidente est réélue par acclamations. On décide également de laisser au Comité le soin de choisir un nouvel insigne qui doit être élégant et moderne, afin que les membres le portent même en dehors des assemblées générales ! C'est là aussi une forme de propagande. La séance administrative se termine par le vote d'un appel aux femmes suisses en faveur des Genevoises (proposition de la section de Bâle) et d'une résolution demandant aux électeurs de Genève de ratifier, les 6 et 7 juin, la volonté des femmes exprimée lors de la Consultation des 29 et 30 novembre dernier.

Après un souper fort bien servi et animé par les conversations particulières, Mme F. Colombo, directrice de l'Ecole Normale à Locarno, dans un français impeccable et avec beaucoup de feu et d'esprit, demande pour la femme « le droit de remplir son devoir de citoyenne ». Ce très intéressant exposé fut suivi d'un sketch fort bien joué par la section de la Chaux-de-Fonds : une jeune fille très moderne préfère un modeste garçon mais féministe, au riche rédacteur d'un « canard » antiféministe. La soirée s'est terminée par la présentation d'un film réalisé par un groupement féminin pour l'Association pour le Suffrage féminin. Ce film, dont les prises de vue sont fort bonnes a laissé des impressions assez diverses et c'est en discutant sur la valeur de propagande d'une telle bande que les déléguées ont pris le chemin de leur hôtel.

M. Prince.

Résolution votée le 9 mai
par l'Associatio suisse

L'Association suisse pour le Suffrage féminin, réunie en assemblée générale à La Chaux-de-Fonds, le 9 mai, fait appel au sens démocratique des hommes de Genève et leur demande de ratifier la volonté si clairement exprimée par les femmes de Genève, en votant oui les 6 et 7 juin prochains.

Appel de la Section bâloise

Femmes suisses ! Dans l'histoire du mouvement féminin suisse, nous nous trouvons aujourd'hui devant une situation nouvelle et parfaitement claire. A la majorité écrasante de 85% des votantes, les Genevoises ont réclamé leurs droits politiques. Elles ont réfuté définitivement l'objection basée sur une prétendue indifférence des femmes suisses en matière politique. Le résultat de la votation masculine des 6 et 7 juin sur le suffrage féminin à Genève, sera donc une épreuve décisive pour notre démocratie suisse. Femmes suisses, soutenez les femmes de Genève. Leur volonté doit être respectée.

GENÈVE

La section suffragiste genevoise est de nouveau fort absorbée par la préparation de la votation des 6 et 7 juin. Chaque soir, des conférences sont organisées dans les divers quartiers de la ville où les électeurs peuvent écouter plusieurs orateurs qui leur disent pourquoi ils estiment juste de déposer dans l'urne un « oui ».

Lors de la consultation féminine, un seul courant positif s'était manifesté et ceux qui n'étaient pas d'accord s'étaient abstenus de faire campagne. Cette fois-ci, un comité s'est formé qui fait de l'opposition, mais dont l'existence a déjà stimulé et stimulera les partisans de la cause féministe.

N'oubliez pas le compte de chèques postaux I. 8635.

Rectification à propos des élections de prud'hommes

« Nous avons publié, dans notre dernier numéro, une information selon laquelle Mme Rey aurait remis sa maison à M. Fischer, lequel serait devenu juge prud'homme à sa place.

La maison « Rey-Couture » S. A. nous fait savoir que cette information est inexacte ; Mme Rey n'a pas remis sa maison à M. Fischer ; bien au contraire, c'est M. Fischer qui a quitté le quai du Mont-Blanc, où se trouvait sa maison, pour s'établir ailleurs.

D'autre part, Mme Rey a démissionné de ses fonctions de juge prud'homme, pour des raisons de santé ; elle a été remplacée par M. Fischer, dont elle avait elle-même proposé la candidature.

Enfin, Mme Rey ayant succédé à Mme Wiegandt comme juge prud'homme, il ne semble pas que les récents événements intéressants cette maison aient eu une répercussion quelconque sur la non-élection de Mme Wiegandt, qui n'était pas candidate ».

D'autre part, Mme Wiegandt nous fait savoir qu'elle n'était pas candidate, en effet, pour les élections de prud'hommes, mais qu'elle n'a nullement fermé sa maison de couture.

Les abonnés au « Mouvement Féministe », reçoivent « Femmes Suisses » d'office, sans aucun versement supplémentaire.

qui lui donne de la phlébite.

Et le lendemain, c'est la même chose, et cela pendant des années, pour un maigre traitement, qui ajouté à celui du mari, aidera à élever 4 enfants.

Et je songeais aux employés galonnés, assis dans les bureaux chauffés, derrière le petit guichet qui les garantit des courants d'air.

*

Une mère de 10 enfants (dix) est préposée à un passage à niveau ; passage plutôt dangereux, vu qu'un gros mur empêche toute visibilité d'un côté et que le train surgit brusquement, coupant la route à angle vif.

Elle est là, attendant le signal de la gare pour baisser la barrière. Le signal tarde, elle s'inquiète, et va fermer, quand un couple sur une moto, d'un geste demande si on peut passer. Elle répond... oui... pour rendre service, et parce qu'en somme le signal ne lui a pas été donné.

La moto passe. Le train aussi et c'est la catastrophe. Deux corps déchiquetés ; quand enfin le signal de la gare fut donné, la main d'une jeune mère de 4 enfants gisait dans le pré voisin.

Cette femme perdit sa place ainsi que ses droits à une retraite et il ne lui restait plus

qu'un an à travailler pour atteindre l'âge de la toucher ! J. D.

Glané dans la presse...

Marseille, hier, a voté « en famille ».

Dans la plupart des bureaux, les petits enfants allaient se blottir contre les jambes de leurs parents qui, seules dépassaient du rideau de l'isoloir. D'autres y jouaient à cache-cache, ou ramassait, à pleines mains, comme autant de prospectus, les listes dont le sol était jonché.

A la rue Pommier, un monsieur — abstentionniste définitif — était venu accompagner sa femme, électrique résolue. Avant d'entrer dans l'isoloir, elle se tourna vers lui :

— C'est bien décidé, tu ne votes pas ?

— Génè, il maintient cependant sa détermination.

— Soit, dit-elle. Mais alors, à l'avenir, ne t'auras plus de critiquer la municipalité. Tu n'auras pas droit à la parole !

Qui donc prétendait que les femmes ne votaient qu'en fonction de l'opinion de leur époux ?

BAECHLER
teinturier - nettoyeur

A La Halle aux Chaussures
Maison fondée en 1870
Mme Vve L. HENZONE
Solidité - Élégance
5% escompte on tickets jaunes
17, Cours de Rive, Angle Boulevard Helvétique, 30

Pour être bien servie,
la ménagère avisée fait ses achats à la

COOPÉ

Escompte 5% Ristourne aux membres

« Nous luttons contre la vie chère »